

Une lettre de Rome, du 15, annonce que le 19 a dû avoir lieu le consistoire dans lequel le patriarche de Lisbonne et les archevêques de Naples et d'Alex ont dû être nommés cardinaux. Cette lettre ajoute que dans ce même consistoire quatre évêques espagnols ont dû être préconisés.

Le Journal de Nesselrode a dit à ce sujet que cet acte du Saint-Siège, dans un moment où les cortès sont assemblées, doit prouver à la nation espagnole que le gouvernement pontifical ne consent pas à l'incursion de terminer les différends qui existent encore les deux États.

Le comte de Nesselrode a dit en son départ de Rome de quelques jours l'élite de l'aristocratie romaine, plusieurs prélats et même cinq cardinaux assistaient à une fête donnée par l'ambassadeur russe au comte. Ce qui semble indiquer que les relations du St.-Siège avec la Russie ont pris un caractère tout-à fait amical.

Le Journal des Débats signale à l'admiration de monde la manière dont, pendant tout le cours de la grande crise ministérielle qui vient de tenir toute l'Angleterre en suspens, les deux premiers hommes d'Etat de ce pays, sir Robert Peel et lord John Russell ont compris leur devoir envers leur patrie, envers leur souverain et envers eux-mêmes. C'est, dit cette feuille, un spectacle digne dans l'histoire des gouvernements constitutionnels, que celui qui ont présenté ces deux chefs de parti, oubliant leur rivalité ou ne la souvenant que pour la tourner au profit du bien; ne cherchant, au lieu de se susciter des embarras, qu'à se faciliter l'un à l'autre la tâche de guider les destinées de leur pays au milieu d'une crise brûlante; d'un côté, un homme sorti de rangs populaires et se trouvant, par la force des choses, à la tête du parti aristocratique; de l'autre, un homme issu de la plus noble et de la plus exclusive des oligarchies, et se trouvant à la tête du parti populaire; tous les deux se donnant la main, et la main de l'un à l'autre sous les deux pour que de cette union pût sortir le bien du peuple; c'est assurément un spectacle bien fait pour honorer et la souveraineté, et les ministres et le pays qui le donnent.

On continue de se flatter à Berlin, dit le Mercure de France, de l'espoir que les états du Midi de l'Allemagne feront des concessions dans les conférences douanières qui vont s'ouvrir prochainement dans la capitale de la Prusse et que notamment quant aux droits sur les twists ils accéderont aux propositions du gouvernement prussien, qui est décidé, dit-on, à aller jusqu'à un droit de trois thalers et demi. Nous sommes en mesure d'affirmer, ajoute le Mercure, que la Bavière persistera dans ses anciennes propositions d'un droit plus élevé.

Nouvelles de Suisse.

Lausanne, le 22 janvier.

Le mouvement révolutionnaire qui se préparait depuis quelque temps dans le canton de Berne a été probablement qu'aujourd'hui il est difficile qu'il n'éclate pas à l'époque rapprochée de la réunion, ou les assemblées primaires sont convoquées pour approuver ou rejeter les résolutions du grand conseil relatives à la révision de la constitution cantonale et à la manière de procéder. L'association patriotique centrale continue de traiter de puissance à puissance avec le gouvernement; et de se faire entendre au langage menaçant. Elle a obtenu pour points d'appui à Aberg, à Thounet dans le Bas-Emmenthal; elle dispose de tout ce qu'on appelle à Berne le parti corps-franc, et ne se ferait pas faute d'accepter pour agents des hommes qui ont spontanément offerts les patriotes de Bâle-Gampagnon et de Soleure. Le conseiller de Taxel, habitué à se ranger à l'opinion qui a le plus de chances de succès, a subitement revélé de bord, et s'est fait ultra-radical. Son apostasie est regardée comme une circonstance alarmante par les amis de l'ordre.

La situation de notre malheureux canton de Valais continue d'être jour par jour. Le parti conservateur est complètement désorganisé et découragé. Lors des dernières élections communales de Lausanne cinquante et quelques électeurs de ce parti ont fait défaut à la suite de leur émigration à l'étranger. La démission en masse de la majorité du clergé laisse plusieurs paroisses sans culte et sans aucunement religieux pour la jeunesse. Aux fêtes de Noël, la sainte Cène n'a pas pu être célébrée dans un grand nombre d'églises.

tes les églises. Dans quelques-unes, des magistrats de village ont été chargés par l'autorité d'officier à la place des pasteurs démissionnaires. Des actes de profanation et de persécution ont troublé, dans diverses localités, le service religieux, malgré la présence, et peut-être grâce à la présence, de la gendarmerie.

Un nouveau journal suisse vient de paraître dans notre ville sous le titre de l'«Avenir». Il est consacré à la défense de ce qui nous reste d'institutions sociales.

Le canton du Tessin, asservi depuis près de cent ans au régime ultra-radical, importé dans cette contrée par les agitateurs étrangers, semble à la veille de reconstruire le projet de loi relatif à la sécularisation des convents et à la réorganisation des écoles y a rencontré, de la part du parti conservateur, une opposition formidable. L'archevêque de Milan et l'évêque de Côme, de qui le canton du Tessin relève pour le spirituel, ont publié une protestation contre les mesures projetées, et d'autres emblèmes du pouvoir séculier sur les droits constitutionnels du clergé et les lois qui régissent l'exercice du culte. L'archevêque de Milan, dans son memorandum, laisse entendre qu'il invoquerait au besoin l'intervention des puissances co-garanties du pacte fédéral, pour faire respecter l'ordre légal dans la Suisse italienne.

La plus parfaite tranquillité continue à régner à Genève, malgré les provocations quotidiennes à la révolte, de la presse anarchique, et les rumeurs de quelques démagogues socialistes. Un corps nombreux et dévoué de volontaires, régulièrement organisé, est prêt à voler au premier signal à la défense du gouvernement, et la grande majorité de la milice genevoise paraît également bien disposée.

Le grand conseil de Berne vient, comme nous l'avons annoncé, de décider, à l'unanimité, moins deux voix, la révision de la constitution. Mais la question importante, celle qui doit décider de la position politique que doit prendre le canton, de laquelle doit dépendre le plus prochain avenir de la Suisse, est d'une autre nature. Il s'agit de savoir si cette révision doit être, conformément au décret du grand conseil, entreprise par l'autorité régulière et suprême de l'Etat, ou par une constituante émanée directement et extraordinairement de la masse populaire. Il s'agit, en termes plus précis, de savoir si la constitution nouvelle sera élaborée par les hommes qui, depuis la défaite des corps-francs, ont rétrogradé d'un ou de deux pas dans la carrière révolutionnaire, et ont abaissé le drapeau du radicalisme devant les succès des défenseurs du pacte fédéral, ou si elle sera émise aux agitateurs de l'union populaire, aux élèves de la Jeune-Suisse. Si ce second système triomphe, ce ne sera qu'à la suite d'une insurrection populaire, et alors le gouvernement tombera immédiatement aux mains des plus forcés radicaux du pays.

Nouvelles d'Espagne.

Le congrès espagnol, du 15 au 20 janvier, a tenu quatre séances. Après des débats fongés et insignifiants, les paragraphes 5, 6 et 7 du projet d'adresse ont été adoptés. Le paragraphe 8, qui concerne le nouveau système introduit dans l'instruction publique et dans l'administration du pays, et surtout le paragraphe 9, relatif aux finances, n'a pu être adopté, à ce qu'il paraît, à une vive discussion, et sera probablement ajourné quelques jours encore.

L'«Herald», journal semi-officiel du gouvernement espagnol, publié à la date du 19 janvier, l'article suivant, relativement aux bruits répandus à Madrid sur le mariage de la reine. Cet article est considéré comme l'expression du sentiment des ministres sur cette grave et délicate question.

Dans les journaux de l'opposition, à la bourse et dans la ville même, on s'efforce obstinément d'alarmer le public, en répandant mille nouvelles absurdes, relativement au mariage de la reine. Les uns supposent que, sans plus nous verrons arriver à Madrid, trois princesses, l'une Française, l'autre Allemande, et la troisième Italienne, après la grande question sera résolue, sans plus tarder. Les autres assurent qu'on prépare une loi de partitions au profit de nos provinces rhénanes, nous venons de désigner de nouveaux évêques, on entend même affirmer par des novellistes plus hardis, que le mariage a eu lieu secrètement, mais qu'il ne sera rendu public qu'au printemps prochain, époque

quo où un corps d'armée doit être réuni dans les environs de Madrid. Nous savons, d'après des informations que nous avons tout lieu de croire exactes, qu'il n'y a absolument rien de vrai relativement au mariage de S. M., au-delà de ce qu'a dit le sujet le général Narvaez aux cortès. Le ministre attendait respectueusement que S. M. voulût bien leur exprimer ses sentiments lorsqu'elle eût été convaincue, sur une affaire de laquelle doit dépendre son bonheur. Cette conduite est digne d'éloges, et nous la proposons pour modèle à tous les Espagnols.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 7 janvier.

L'événement qui, ces jours derniers, a exclusivement préoccupé les esprits, était la réapparition de Khosrew-Pacha dans le cercle des conseillers du sultan. Samedi, jour où le grand divan tient ses séances, on vit une bande de cavasses sortir des bureaux du grand-visir et se diriger vers le somptueux hôtel du pacha botewas, d'où ils le conduisirent aussitôt à la Sublime Porte en cortège solennel. Ici, le doyen des visirs actuellement en vie, celui dont le nom date de fort loin dans les annales de sa patrie, qui, également distingué par son courage et par sa ruse, servit d'instrument principal au puissant sultan Mahmoud pour exécuter ses plans de réforme, qui, devenu grand-visir, guida les premiers pas d'Abd-el-Medjid dans la carrière épineuse de souverain et qui, plus tard, en attendant que l'exil, Khosrew-Pacha reprit sa place longtemps regrettée dans le divan, où ce vieillard plus qu'octogénaire, mais encore vigoureux de corps et d'âme, n'a certes pas son pareil en fait de connaissance des hommes et du monde.

Les opinions sont très-diverses sur la nature véritable de sa nouvelle position. M. Churchill, dans son «Registre de nouvelles», qui est une publication semi-officielle, dit que Khosrew-Pacha est appelé à prendre part aux grandes séances du conseil de la Porte, ainsi qu'aux conférences des ministres. Mais cela même, à ce que prétendent quelques personnes, n'aura jamais lieu qu'en suite d'une invitation spéciale de la part du grand-visir. Khosrew-Pacha serait donc un membre extraordinaire du divan, un ministre sans portefeuille (pour parler comme on parle en Europe), lequel, dans des cas graves, serait appelé à produire la richesse de son expérience. Le rang qui lui est assigné était bien dû à sa vénérable vieillesse: il vient immédiatement après le grand-visir et le mufti, et a l'espoir d'obtenir par la suite le titre de «reis-ur-raïs» (chef des présidents), ce qui lui donnerait d'un Turc bien instruit, et qui n'est destiné à présider les assemblées des présidents des gouvernements d'empire envoyés le printemps dernier dans les provinces et qui, à leur prochain retour, se formeront ici en corps délibérant.

Nouvelles et faits divers.

On se souvient que des arrestations furent opérées, il y a quelques mois, en Silésie, à la suite, disait-on, de la découverte de menées communistes et d'assemblées populaires dans lesquelles les prêtres avaient exposé des doctrines subversives de l'ordre public. Au nombre des personnes arrêtées se trouvait M. Schloeffel, un homme d'un grand mérite et d'une grande capacité. Le gouvernement de Berlin vient d'acquiescer complètement à M. Schloeffel du chef du crime de haute trahison, et s'est déclaré incompétente sur tous les autres points de l'accusation. Par cet arrêt, M. Schloeffel se trouve déchargé de toute poursuite.

Les lois des provinces prussiennes régies par le «Landrecht», laissent aux juges une grande latitude, leur permet d'acquiescer un prévenu, tout en déclarant que s'il n'est pas résolu de l'instruction inquisitoriale des preuves satisfaisantes pour le condamner au principal; il a pourtant été reconnu suffisamment coupable pour qu'il méritât quelque lui fut appliqué. C'est là un des principaux motifs qui ont excité une si vive opposition lorsque le gouvernement prussien a voulu étendre aux provinces rhénanes la législation des anciennes provinces de la monarchie.

— On écrit de Naples, 13 janvier :

Hier, jour anniversaire de la naissance du roi, la reine est accouchée d'un prince à Casselle.

mand. Vous venez de me dire que Danglars en se levant, aurait aujourd'hui même.

- Faites.
- Je vais le faire.
- Et si vous avez quelque nouvelle bien sensée, laissez-m'en dire.
- Je vous le communiquerai.
- Vous me ferez plaisir.

Danglars s'élança hors de l'appartement, et ne fit qu'un bond jusqu'à sa chambre.

«Laissez le banquier revenir au grand train de ses chevaux, et surprenez madame Danglars dans son excursion matinale.

Nous avons dit qu'à midi et demi madame Danglars avait demandé ses chevaux dans sa chambre.

— Elle se dirigea du côté du faubourg Saint-Germain, prit la rue Mazarine et fit arrêter au passage un fiacre.

Elle descendit et traversa le passage. Elle était vêtue fort simplement, comme il convient à une femme de goût qui sort le matin.

Rue Guénégaud, elle monta en fiacre, en désignant comme le but de sa course la rue de Harlay.

A peine fut-elle dans la voiture, qu'elle tira de sa poche un voile noir très-épais, qu'elle attacha sur son chapeau de paille; puis elle remit son chapeau sur sa tête, et vit avec plaisir, en se regardant dans un petit miroir de poche, qu'on ne pouvait voir d'elle que sa peau blanche et la prunelle étincelante de son oeil.

Le fiacre prit le Pont-Neuf, et entra par la place Dauphine dans la cour de Harlay; il fut payé en ouvrant la portière, et madame Danglars, s'élançant vers l'escalier qu'elle franchit légèrement, arriva bientôt à la salle des Pas-Perdus.

Le magistrat écrivait assis sur son fauteuil, le dos tourné à la porte; il entendit la porte s'ouvrir, l'huissier prononcer ces paroles: «Entrez,

madame!» et la porte se referma sans faire un seul mouvement; mais à peine eut-il senti se perdre les pas de l'huissier qui s'éloignait, qu'il se retourna vivement, alla pousser les verrous, tira les rideaux, et visita chaque coin du cabinet.

Puis, lorsqu'il eut acquis la certitude qu'il ne pouvait être ni vu ni entendu, et que par conséquent il fut tranquillisé.

— Merci, madame, dit-il, merci de votre exactitude. Et il lui offrit un siège que madame Danglars accepta, car le cœur lui battait si fortement qu'elle se sentait près de s'évanouir.

— Voilà, dit le procureur du roi en s'asseyant à son tour, et en faisant décrire un demi-cercle à son fauteuil afin de se trouver en face de madame Danglars, voilà bien longtemps, madame, qu'il ne m'est arrivé d'avoir le bonheur de causer seul avec vous, et à mon grand regret, nous nous retrouvons pour entamer une conversation bien pénible.

— Cependant, monsieur, vous voyez que je suis venue à votre premier appel, quoique bien certainement cette conversation soit encore plus pénible pour moi que pour vous.

Villefort sourit amèrement.

— Il est donc vrai, dit-il, répondant à sa propre pensée bien plutôt qu'aux paroles de madame Danglars; il est donc vrai que toutes nos actions laissent leurs traces; les unes sombres, les autres lumineuses, dans notre passé; il est donc vrai que tous nos pas dans cette vie ressemblent à la marche du reptile sur le sable et font un sillon! Hélas! pour beaucoup ce sillon est celui de leurs larmes.

— Monsieur, dit madame Danglars, vous comprenez mon émotion, n'est-ce pas? ménagez-moi donc, je vous prie. Cette chambre où tant de coupables ont passé tremblants et honteux, ce fauteuil où je m'assieds à mon tour honteux et tremblant... Oh! tenez, j'ai besoin de toute ma raison pour ne pas voir en moi une femme bien coupable et en vous un juge menaçant.

Villefort secoua la tête et poussa un soupir.

— Et moi, répondit-il, et moi je me dis que ma place n'est pas dans le fauteuil du juge, mais bien sur la sellette de l'accusé.

«Madame, dit Villefort, vous me connaissez; je ne suis pas un hypocrite, ou du moins je ne fais pas d'hypocrisie sans raison. Si mon front est sévère, c'est que bien des malheurs l'ont assombri; si mon cœur s'est pétrifié, c'est que bien des douleurs m'ont servi les chocs qu'il a reçus. Je n'étais pas ainsi dans ma jeunesse, je n'étais pas ainsi ce soir de fiançailles où nous étions tous assis autour d'une table de la rue du Cours à Marseille. Mais depuis, tout a bien changé en moi et autour de moi; ma vie est usée à poursuivre des choses difficiles et à briser dans les difficultés ceux qui s'opposent à mon but; involontairement, par leur libre arbitre ou par le hasard, se trouvaient placés sur mon chemin pour me susciter ces obstacles qui sont si rares que ce qu'on désire ardemment, ne soit pas défendu ardemment par ceux de qui on veut l'obtenir ou auxquels on tente de l'arracher. Ainsi la plupart des mauvaises actions des hommes sont venues au monde d'eux, déguisées sous la forme égoïste de la nécessité; puis, la mauvaise action commise dans un moment d'exaltation, de crainte et de délire, on voit qu'on aurait pu passer auprès d'elle en l'évitant. Hélas! il me faut être bon d'employer, qu'on n'a pas vu, avec un air qui on était si présente à vos yeux facile et simple; vous vous dites: Comment n'ai-je pas fait ceci au lieu de faire cela? Vous, mesdames, au contraire, vous rarement vous êtes tourmentées par des remords, car bien rarement la décision vient de vous; vos malheurs vos sont presque toujours imposés, vos fautes sont presque toujours le crime des autres.

— En tout cas, monsieur, convenez-en, répondit madame Danglars, si j'ai commis une faute, cette faute fut-elle personnelle, j'en ai reçu hier soir la sévère punition.

— Pourquoi, dit Villefort, si vous n'avez pas été puni, c'est parce que vous n'avez pas été puni, et cependant...

— Eh bien?

— Eh bien! je dois vous dire, et vous en êtes tout votre courage, madame, car vous n'êtes pas comme un homme.

— Mon Dieu! s'écria madame Danglars effrayée, qu'y a-t-il donc encore?

— Vous ne voyez que le passé, madame, et certes il est sombre. Eh bien! figurez-vous un avenir plus sanglant peut-être.

— La police de Königsberg a défendu à la communauté néo-évangélique de célébrer le service divin, parce qu'elle n'est pas encore reconnue par l'état.

— A la fin de l'année 1845 il y avait 141 chevaliers de l'ordre de l'Aigle-Noir, les plus anciens sont : les princes Henri et Guillaume de Prusse, l'électeur de Hesse et les grands-ducs de Mecklembourg, de Saxe, et de Hesse, et les autres chefs d'Etat nous citerons encore : les empereurs d'Autriche, de Russie et du Brésil, les rois de Danemark, de Suède, des Deux-Siciles, de Sardaigne, des Pays-Bas, de Grèce, de Bavière, de Hanovre et de Wurtemberg, les princes Louis et Jérôme Bonaparte, le maréchal Oudinot, le vicomte de Chateaubriand, l'archiduc Charles d'Autriche, le duc de Wellington, le feldmaréchal comte de Zieten, le prince de Varsovie, le comte Ostermann-Tolstoj, le prince Eugène de Wurtemberg, les princes Czernitschew, Wasilschikoff et Woronzoff, le comte Pahlen, etc.

L'ordre de l'Aigle-Rouge comptait 388 chevaliers de 1^{re} classe, 250 de 2^e classe avec la plaque, 568 de 2^e classe sans la plaque, 1047 de 3^e classe et 3769 de 4^e classe; ainsi, à la fin de 1845 il y avait 6802 personnes décorées de l'ordre de l'Aigle-Rouge. Le nombre des chevaliers de l'ordre de St-Jean était au commencement de cette année de 1194, et celui des chevaliers de l'ordre pour le mérite civil, de 58.

— La ville de Bruges vient de perdre un de ses habitants les plus vénérables. M. le baron Jean-Jacques Van Zuylen Van Nyevelt Van De Haar, époux en premières noces de dame Wykerslooth, en secondes noces de dame Van Zuylen, a été maire de la ville de Bruges pendant plusieurs années et a été en cette qualité d'éminent et d'illustre concitoyen.

— Un accident qui a eu lieu sur les plus tristes conséquences, est arrivé en Angleterre, sur le chemin de fer du Sud-Ouest :

Au moment où un convoi de marchandises traversait le viaduc établi sur la rivière Medway, dans la vallée, plusieurs arches se sont écroulées, et la locomotive, son tender, ainsi qu'une partie du convoi, ont été précipités dans la rivière au milieu des ruines. Le machiniste, entraîné dans la chute, a été affreusement mutilé; quant au chauffeur, il est parvenu miraculeusement à s'échapper seulement avec quelques blessures. Cet accident est attribué à la hauteur des eaux qui, étant fort rapides depuis quelques jours, auroit miné les piles du pont. On frémit en pensant à l'effroyable désastre qui en serait résulté si le convoi, au lieu de marchandises seulement, eût porté des voyageurs !....

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* de samedi : Le bateau à vapeur anglais le *Président*, dont on n'a eu aucune nouvelle depuis plusieurs années, et sur l'existence duquel on avait les plus vives inquiétudes, doit avoir nécessairement péri, ainsi qu'il résulte des renseignements suivants :

Le ministre de l'Intérieur a reçu une communication du chef de la marine annonçant que les pêcheurs de Morée ont trouvé en mer une bouteille flottante qui contenait un papier écrit. Ce papier a été remis à l'alcade de cette commune, mais on n'a pu distinguer que les lignes suivantes :

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| original. | TRADUCTION. |
| Ship President. | Navire Président. |
| We are bluked upon Ereid. | Nous sommes échoués sur Eré; |
| We want live much time. | Nous ne pouvons vivre longtemps. |
| What is the time? | Quel temps! |
| Kind friend, I am dying of hunger. | Cher ami, je meurs de faim. |
| I am fainting. | Je tombe en défaillance. |
| Hif. | Hif. |

— Nous avons lu une lettre de Napoléon-Louis, qui avait demandé à aller recevoir les derniers embrassements de son père, avec la condition d'entrer dans la prison à la première sommation de l'autorité.

Le ministre de l'Intérieur avait fait répondre « que le roi seul pouvait accorder la permission que le prince sollicitait. » Le prince écrivit à Louis-Philippe, mais maintenant le ministre a fait répondre que le conseil ne pouvait obtempérer à sa demande, car ce serait une violation de la loi, et une atteinte à la dignité du roi, doit être méritée et franchement avouée.

La lettre du prince se termine par cette phrase : « Ils croient peut-être que je consentirai à m'avilir pour recevoir les derniers embrassements de mon père; ils se trompent; je mourrai, s'il le faut, de douleur, mais je ne m'avilirai pas. » (Gaz. de France.)

— On a découvert en Suisse une bande considérable de faux-monnaieurs, qui étendent ses ramifications dans le Forêt-Noire; elle s'occupe de l'imitation des écus de 5 fr. de France. Les mauvais sujets qui la composent sont très rompus au métier. On a fait un grand nombre d'arrestations.

— On écrit de Paris : Plusieurs régiments de l'armée viennent d'être désignés par le ministre de la guerre pour faire, à l'école de Tir, l'essai d'une balle qui est traversée par une pointe de Paris de douze centimètres de longueur de trois centimètres environ sur trois millimètres. Il paraît qu'à l'issue de cette sorte de gouvernail, la balle atteint le but sans se briser.

— On écrit de Marche, le 16 janvier : Hier après-midi, des ouvriers occupés à démolir des pans de murs d'un bâtiment incendié appartenant à la dame Deprez, ont trouvé dans les débris un petit bloc en bois rempli de débris de Joseph II et de Louis d'Or. Le père de famille qui a découvert ce trésor était très pauvre et poursuivi par des créanciers.

Un instant après un autre ouvrier grimpa sur un mur en briques qu'il démolissait, donna un coup de pioche et éparpilla une grande quantité de Louis XIV, de croix de Malte, de Marie-Thérèse, de Louis XVI, de dimension double et quadruple. Ces pièces toutes en or étaient contenues dans un pot en terre cuite renfermé dans le mur sous la fenêtre d'un grenier à loin.

Cette fois une douzaine de pauvres diables ont pris part à la distribution ne pouvait être mieux faite, quoique les malheureux incendiés n'y aient eu aucune part. On espère que le gouvernement et le roi viendront au secours des plus malheureux auxquels l'incendie n'a laissé que la chemise.

— On lit dans le *Nouveliste des Flandres* : On vient de signaler un acte de bienfaisance que nous croyons de porter à la connaissance de nos lecteurs. Un riche propriétaire de Bruges un petit fermier du nord de la Flandre, pour payer ses fermages, Le bonhomme compta ses

écus un à un, et la somme comptée, il dit : Voilà, monsieur. — Celui-ci fit observer à son locataire qu'il était étourdi de la voir et que, s'il ne fut pas venu, il n'eût pas été inquiété. — Il fait, dit-il, un bon soir, mon ami, vous avez perdu votre récolte de pommes de terre, comment donc êtes-vous parvenu à amasser cette somme? — Monsieur, répliqua l'autre, à force d'économies et en vendant tout ce qui me restait de foin. — Mais alors, que mangez-vous? — Des fèves de cheval. — Si c'est ainsi, riposta le propriétaire, qui ne pouvait contenir ses larmes, emportez l'argent et la quittance. — Ce trait n'a pas besoin de commentaires.

— On lit dans la *Démocratie pacifique* :

On vient de découvrir le moyen d'empêcher les explosions accidentelles des armes à feu. Un jeune artiste, déjà pensionné de l'état pour une découverte dans le domaine des beaux-arts, chasseur intrépide, tireur d'une merveilleuse adresse, cherchait depuis dix ans à peu près un moyen d'empêcher l'explosion accidentelle sans nuire à la rapidité et à la facilité du tir volontaire. Impossible de dire les idées fort bonnes, mais impraticables, et les curieuses tentatives qui ont précédé sa découverte. Il suffit de savoir que cette découverte est bien réelle, complète, achevée, toute puissante, peu dispendieuse, applicable immédiatement à tous les fusils, à tous les mousquetons, à tous les pistolets, à percussion comme à silex; à l'arme double ou simple, aux fusils Lefaucheur, Robert, etc.

Cela est si simple, qu'on ne comprend pas comment, dès l'invention de la batterie à ressort, quand la mèche disparut avec la vieille arquebuse, on ne l'a pas trouvée. Les premiers artilleurs de la capitale, nos généraux d'artillerie en sont stupéfaits, et déclarent le problème résolu.

Il ne reste plus à l'inventeur que de prendre des arrangements avec Birmingham et Liège. Bientôt on pourra monter en voiture sans crainte, avec son fusil; on ne redoutera plus la patte d'un chien, un bouton de veste, une brindille, un fossé, une chute... Ceci n'est pas un puff, une mystification; c'est une découverte heureuse, qui rendra un service immense à l'humanité.

— *Civilisation anglaise.* — Le *Shipping-Gazette* consacre aujourd'hui un long article à dévoiler les horribles manœuvres des navigateurs anglais qui, dit-il, encore à notre époque, comme dans les temps de barbarie, pillent les malheureux navires qui viennent en détresse sur la côte, et dépeignent les naufragés au lieu de leur prêter aide et assistance. Il appelle avec des ordres l'attention la plus sévère de l'autorité, et demande que l'on délivre le pays d'une honte, en mettant fin à ces brigandages. Voici les faits récents qu'il relate :

Le brick le *William IV*, de Cardiff, ayant reçu des avaries dans une averse tempête, se trouva dans une position extrêmement fâcheuse. On ne pouvait plus franchir les pompes. Le capitaine, pour sauver du moins son équipage, le navire et une partie de la cargaison, résolut alors d'entrer dans la première crique où il pourrait donner sans danger. Après de grandes difficultés, il parvint, vers neuf heures du matin, à accomplir son dessein; mais à peine venait-il d'échouer sur le rivage que quelques embarcations de la côte, qui s'élevaient à une distance de 500 habitants, se précipitèrent sur le brick, et se mirent à couper les mâts, le gréement, etc. Plusieurs gardes-côtes se tenaient invisibles à une trentaine de pas de là; le capitaine courut à eux, leur demanda aide et protection, les pria de protéger son navire, leur promettant une forte récompense; ses prières furent inutiles, ces hommes lui répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire, et les naufragés continuèrent leur œuvre de destruction.

Le navire fut bientôt complètement ouvert, non par la fureur de la mer, mais par les mains de ces barbares pirates qui, craignant qu'il ne leur échappât, aimaient mieux le faire couler pour être plus sûrs de leur butin. « Notre situation en cet instant, dit le capitaine Douglas, était vraiment affreuse. Voyant que le brick ne se relevait pas à la marée, que la mer montante commençait à l'enlaver, nous primes quelques vêtements et du linge, puis nous nous rendîmes à terre. Hélas! nous n'avions échappé à la tempête que pour être dévorés par des êtres humains! Tout ce qui put tenter leur cupidité nous fut arraché; enfin nous ayant laissés presque nus, ils retournerent au *William IV*, dont la mâture se voyait encore au-dessus de l'eau, et se mirent à couper les mâts, le gréement, etc. Plusieurs gardes-côtes se tenaient invisibles à une trentaine de pas de là; le capitaine courut à eux, leur demanda aide et protection, les pria de protéger son navire, leur promettant une forte récompense; ses prières furent inutiles, ces hommes lui répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire, et les naufragés continuèrent leur œuvre de destruction.

Enfin, le lendemain, le capitaine Douglas, accompagné de plusieurs notables du pays, ordonna, de sa propre autorité, de faire passer à l'épave la force pour le défendre, ce que ceux-ci refusèrent d'accomplir. Quelques coups de fusils dispersèrent les maraudeurs, et une garde fut mise autour de l'épave. Cependant, le capitaine était resté quelques heures après pour procéder au sauvetage, fut fort étonné de voir les pillards en possession de son brick. Le capitaine garda-côtes, à qui il en fit l'observation, lui répondit que n'ayant rien trouvé à bord de sujet aux droits, il avait cru devoir faire retirer ses hommes. Ce ne fut enfin qu'après de nombreuses démarches, de longues sollicitations, que les naufragés purent obtenir des secours et un corps de police pour protéger ce qui restait encore du navire pillé. »

Voilà, dit en terminant le journal anglais, les détails qui résultent du rapport du capitaine; de tels actes ne méritent-ils pas une répression sévère et, si l'on punit de mort les pirates qui, sur mer, attaquent un bâtiment en état de se défendre, ne devait-on pas infliger un supplice au moins égal à ces pirates d'une autre espèce qui pillent des marins sans secours, et mettent en pièces les navires jetés par la tempête sur nos côtes.

— *Une puissance déclinée.* — Un de nos peintres de genre distingués, dit un journal de Paris, passait avant-hier, à la tombée du jour, rue de l'Observance, lorsqu'une femme, qui longeait lentement le mur de la Clinique, s'approcha de lui. — Vous ne me reconnaissez pas, monsieur, lui dit-elle, et cela n'est pas étonnant, il y a une si grande différence entre ce que j'étais et ce que je suis!

L'artiste regarda avec attention cette femme couverte de haillons; il lui sembla que ses traits ne lui étaient pas entièrement inconnus; mais ce fut vainement qu'il fit appel à ses souvenirs pour deviner quel rapport avait pu exister entre eux.

— Rappelez-vous, monsieur, reprit cette femme, il y a de nombreux temps où vous marchiez sur les traces de Redouté; c'est moi qui eus l'honneur, à cette époque, de vous présenter à l'impératrice Joséphine. — Quoi! madame, en effet! mais, mon Dieu! comment se fait-il? — Oh! ce serait trop long à vous raconter. Elevée par la plus puissante protection, mariée à un général, j'ai vu ma fortune s'engloutir de 1815 à 1820 dans les hasardeuses spéculations d'un mari trop honnête homme. Après sa mort, j'ai dû recourir au travail pour vivre; mais la vieillesse et les infirmités sont venues m'enlever toute ressource. Rien n'est comparable aux souffrances que j'endure, et, pour comble, on refuse de me recevoir dans un hôpital, sous prétexte que la maladie qui me tue lentement est incurable. Je me suis hasardée à écrire à quelques personnages haut placés; on m'a traitée en mendiant et je n'ai pas reçu de réponse.

La surprise de l'artiste était telle qu'il ne pouvait en croire ses yeux. Mais il fallait bien se rendre à l'évidence, il reconnaissait parfaitement malgré les rides qui le couvraient, le visage de cette femme, qu'il avait autrefois admirée pour l'éclat et la loquacité de son entretien; il fit monter cette infortunée dans une voiture de place, et la conduisit à un hôtel garni de la rue des Francs-Bourgeois, où il la laissa après s'être assuré qu'on aurait pour elle tous les soins possibles. Rien ne saurait pein-

dré l'émotion que causa à cette pauvre femme ce changement de situation si brusque, si inespéré.

Le soir même, l'artiste fit quelques démarches, afin d'intéresser plusieurs personnes de sa connaissance au sort de sa protégée. Le lendemain, il requit à l'hôpital où il l'avait installée; mais hélas! la malheureuse avait perdu la raison; elle était folle. Après avoir tant souffert, se résigner à une vie de bien-être avait produit sur son cerveau affaibli une révolution funeste. Son protecteur l'a fait transporter dans une maison de santé, d'où l'on craint qu'elle ne doive plus sortir; car, d'après les symptômes manifestés, sa folie paraît devoir être incurable.

— *Confession d'un avare.* — Un journal publie l'anecdote suivante. Il s'agit des assurances sur la vie, primitivement connues sous le nom de tontines. L'abbé Maury rencontra un jour un avare de sa connaissance. — Mon cher baron, lui dit-il, vous avez l'air bien changé. — La vie m'est à charge, répond celui-ci, depuis que l'abbé Terray a supprimé les tontines. Avant cela, je me levais le matin, j'allais aux Tuileries, je demandais les affiches, je voyais les morts, j'en trouvais quelque un de ma classe, c'était quinze francs, trente francs de rentes que j'avais gagnés; j'avais du plaisir pour tout le jour. J'allais dans les rues, je rencontrais un enterrement, je demandais quel était le défunt, c'était justement quelqu'un de ma classe, cela me faisait du bien. A présent, je verrais cinquante enterrements sans demander seulement qui ils sont; j'en ai plus de goût à rien. Peste soit de l'abbé Terray!

— Voici un petit drame aussi terrible que simplement raconté : Le 29 Novembre, dans le comté de Callas (Alabama), un M. Bethel Holmes, se trouvant à la même table avec Mme Mac Kean, dont il était éperdument amoureux, fut poussé à un tel excès de jalousie par les galanteries dont cette dame était l'objet de la part d'un de ses voisins, qu'il prit un prétexte pour la faire passer de la salle à manger au salon, et là il lui tira un coup de pistolet et se fit ensuite sauter la cervelle. Les convives, attirés par la double détonation, ne trouvèrent que deux cadavres.

— *Nouveau procédé de tannage.* — L'industrie du tannage, malgré les nombreux perfectionnements dont elle a été l'objet, est encore une de celles dont les procédés sont les plus lents et les plus hasardeux. Il en sera tout autrement pour l'avenir, si M. Turnbull obtient réellement les résultats qu'il a annoncés à l'Académie des sciences de Paris.

Dans l'état actuel du tannage, dit-il, 100 livres de peau à l'état frais ne fournissent que 45 à 50 livres de cuir tanné; et exigent 300 livres d'écorce. L'opération dure dix-huit mois à deux ans. Par ma méthode quatorze jours suffisent, et la même quantité de peau fraîche, avec 100 livres d'écorce seulement, me donnent 80 livres de cuir tanné. Le tannage du veau n'exige que trois ou quatre jours, au lieu de cinq à six mois.

M. Turnbull n'hésite pas, comme on le voit, à comparer sa méthode aux méthodes les plus anciennes et les plus longues, qui sont encore celles dont la valeur reste la plus incontestable. Ses perfectionnements sont au nombre de deux, et consistent : 1^o dans l'emploi d'une dissolution de sucre, à l'aide de laquelle on enlève la chaux qui a servi à l'ébourrage et au gonflement des peaux. On sait, en effet, que cette chaux, après qu'elle a pénétré les tissus, résiste aux lavages et à toutes les façons auxquelles les peaux sont soumises, qu'elle les altère et empêche la pénétration du tannin, et la combinaison parfaite de cet agent avec le tissu, pour constituer le cuir. L'emploi seul de cette première partie de sa méthode suffirait, suivant M. Turnbull, pour réduire la durée du tannage dans la proportion, pour le veau, de six mois à dix jours.

2^o Dans une modification du procédé de Drake, qui consiste à former avec les peaux des sacs dans lesquels on renferme la dissolution tannante. Mais au lieu d'exposer ces sacs à l'air comme on le fait dans ce procédé, et ce qui a l'inconvénient, suivant M. Turnbull, de transformer le tannin en acide gallique, qui détruit le tissu du cuir et en altère les qualités, il les plonge dans une eau de dissolution tannante, préparée de manière à déterminer un échange par osmose entre l'intérieur du sac et l'extérieur, à travers l'épaisseur de la peau qui doit être tannée. La dissolution extérieure diffère de celle de l'intérieur du sac par une forte proportion de sucre, ce nous avons bien compris l'explication verbale qui en a été donnée pendant la séance.

Il est inutile que nous insistions sur tout ce qu'aurait d'important une application industrielle aussi considérable de ce beau phénomène d'osmose dont la découverte, par M. Dutrochet, est et sera l'une des plus belles de ce siècle. Dans la question actuelle, tout se résume en un mot; la succès. Or, le succès de M. Turnbull ne sera complet que si la commission de l'Académie produit par son procédé des cuirs pareils à ceux qui sont présentés comme en ayant été obtenus par lui, et qui nous-même supportent la comparaison rigoureuse qui en sera faite avec les produits des différents procédés actuellement en usage.

VARIÉTÉS.

L'HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HELENE.

Par le général Montholon,
Compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

CHAPITRE I^{er}.

L'Élysée-Mourmelon. (Suite.)

Pand'instants après la dissolution de ce conseil, le prince Jérôme entra dans le salon de service, arrivant de l'armée; — il venait de faire, lui, jeune soldat, plus qu'on n'eût osé attendre d'un vieux général; c'est rendre justice au plus jeune des frères de l'empereur, dont le nom, rayé de la liste des souverains; devrait au moins, comme général, être inscrit sur l'arc-de-triomphe, que de reconnaître sa haute conduite dans ces jours de malheurs, où les plus beaux courages pâlirent; où les têtes les plus puissantes subirent le joug des événements. A Waterloo, il oublia son titre de roi, pour combattre sous les ordres d'un général français, et sa division se couvrit de gloire à l'attaque de la ferme d'Hangoumont. Dans la retraite, il fut peut-être encore plus grand que dans la bataille; à force d'insistance, d'activité, il arrêta les fuyards, les rallia sous les murs de Laon,

Les remparts aux mains du maréchal Soult ; et c'est épuisé de fatigue, tout sanglant encore des blessures qu'il avait reçues, qu'il venait apprendre à l'empereur la réorganisation des 1^{er}, 2^e et 3^e corps, lesquels, réunis aux 42,000 hommes du corps du maréchal Grouchy, porteraient à plus de 80,000 hommes l'armée avec laquelle il pouvait rentrer en opérations immédiates, pour prendre, sur le duc de Wellington, une sanglante revanche.

Son frère, le roi Louis, lui avait donné l'exemple de ces noblesses et il avait déposé la couronne de Hollande pour ne pas sacrifier ce qu'il croyait l'intérêt hollandais, aux volontés de l'empereur ; il avait préféré, hors du territoire de l'empire, la vie de retraite d'un simple citoyen, aux honneurs royaux qui l'eussent entouré à Paris ; mais le jour où les alliés mirent le pied sur la terre de France, il réclama l'honneur d'être citoyen français, et il accourut demander à son frère de combattre au premier rang.

J'étais arrivé à l'Elysée, peu d'heures avant l'empereur. La première personne que j'y rencontrai fut le duc de Vicence. L'altération de ses traits me prouvait l'état de son âme, et j'eus besoin de me rappeler l'intimité de nos relations pour oser lui demander ce qui se passait.

Tout est perdu, me répondit-il. Vous arrivez pour voir l'empereur déposer la couronne. Un mystère impénétrable protège les ennemis de l'empereur, les meneurs des chambres veulent son abdication ; ils l'ont dit, et dans huit jours Louis XVIII sera ici.

Dès le 19, dans la matinée, on a laissé à mon hôtel chez mon portier un petit billet, au crayon, m'annonçant la destruction de l'armée. — Même avis a été laissé chez Carnot. — La dernière dépêche télégraphique annonçait la victoire. — Tous deux nous courûmes au même instant chez le duc d'Otrante. Il nous a assuré, avec son flegme cadavérique, qu'il ne savait rien. — Il savait tout, je n'en puis douter. Les événements marchent avec la rapidité de l'électricité ; plus d'illusions possibles, tout est perdu, je vous le répète, et les Bourbons sont ici dans huit jours.

Pendant quarante-huit heures, je n'avais quitté ni jour ni nuit le palais de l'Elysée ; l'empereur l'avait remarqué à ce point qu'il me dit, au moment où je lui annonçai le prince Jérôme : Mais je ne vois donc que vous, ici ? Et peut-être est-ce à cette circonstance que je dus qu'il ait pensé à m'emmener à Sainte-Hélène.

Quand le prince Jérôme sortit, l'empereur se promenait sous les grands arbres en face de son cabinet, paraissant profondément absorbé dans ses méditations, lorsque, s'arrêtant tout à coup devant la porte-fenêtre du salon de service, il frappa légèrement au carreau et me fit signe de venir.

— On est Sémouville ?
— Je l'ignore, sire ; il a quitté Paris depuis trois mois ; il est dans une terre près de Coutances.

Mais votre mère est à Paris : il lui a écrit, que lui dit-il ?
— Je ne l'ai pas vue depuis l'arrivée de Votre Majesté. Sans rien dire, il fit plusieurs fois la longueur de l'allée. Je me demandais si je devais me retirer, et je ralentissais le pas pour le laisser s'éloigner.

— Où se retirera-t-elle moi ?
— Bertrand hésite à m'accompagner ; Drouot me refuse. Vous, vous ne suivrez, n'est-ce pas ?
— Oui, sire, répondis-je sans réflexion.

Une émotion instantanée produite tant par sa voix que par son regard dominait tout mon être.

Au même instant, nous entendîmes un grand tumulte sous la terrasse de l'Elysée-Bourbon. C'étaient deux régiments de tirailleurs de la garde, qui, formés d'énormes volontaires parmi les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, venaient défilier en désordre devant le jardin, en tête d'une colonne innombrable d'hommes du peuple, demandant à grands cris que l'empereur se mit à leur tête pour les mener à l'ennemi, et qu'il leur permit de se faire justice eux-mêmes des traitres qui parlaient d'envoyer des commissaires au quartier-général ennemi, pour vendre la France, comme ils l'avaient vendue en 1814.

Ces régiments faisaient partie de ceux que je commandais. L'empereur m'ordonna de les faire retourner à leur poste, et se présentant lui-même aux regards du peuple, il le harangua pour calmer son effervescence.

Alors, un des porteurs populaires lui adressa un discours dans lequel il lui énuméra les brimades.

L'empereur, ému, et levant la voix :
— Vous me rappelez le 18 brumaire, dit-il ; mais vous oubliez que les circonstances de ce jour ne sont pas les mêmes. Au 18 brumaire, la nation était unanime dans son désir d'un changement. Il ne fallait qu'un faible effort pour arriver à ce qu'elle voulait. Aujourd'hui, il faudrait des flots de sang français, et jamais une seule goutte n'en sera versée par moi pour défendre une cause toute personnelle.

Les deux régiments obéirent à l'ordre que j'étais allé leur porter ; mais, en revenant, je ne pus m'empêcher d'exprimer à l'empereur mon regret qu'il eût arrêté la main du peuple, seule assez forte pour harter Paris de la scabbie de l'ennemi ; et, me laissant entraîner par mes convictions et mon dévouement, j'osai lui faire observer la différence qui, tout au contraire de ce qu'il avait dit, existait entre la situation du 18 brumaire et celle où nous nous trouvions à la première époque, il fallait, au moyen de l'armée, renverser un gouvernement établi ; aujourd'hui, il ne s'agissait que de sauver le gouvernement légitime et la France en même temps que le peuple, et il n'y avait qu'à le laisser faire, il ferait justice des traitres.

Napoléon, qui jusque-là m'avait laissé dire, m'arrêta sur ce point. — Mettre en action, dit-il, la force brutale des masses, c'est tout ce que nous pouvons faire pour sauver la couronne sans avoir recours aux horreurs de la guerre civile ; mais c'est aussi risquer de verser des flots de sang français. Quelle force serait assez puissante pour dominer tant de passions, tant de haines, et tant de vengeances ?

— Non, je ne puis oublier une chose, voyez-vous. C'est que j'ai été ramené à Paris, au milieu de ces cris de sang : A bas les prêtres ! A bas les nobles ! J'aime mieux les regrets de la France que sa couronne.

Je me tus, le respect me défendait d'insister davantage. Fouché et le comte royaliste, quoiqu'agissant chacun dans un but différent, se trouvèrent réunis momentanément dans leurs efforts pour accorder la couronne à l'abdication de Napoléon, en faveur de son fils, serait l'ancrage de salut contre

la rentrée des alliés dans Paris et le retour de Louis XVIII. Les chefs des deux chambres, et tout ce qui avait ou pouvait avoir une influence quelconque sur les assemblées législatives, avaient reçu des confidences sur les négociations qui duraient depuis deux mois à l'insu de l'empereur, d'abord entre Fouché et les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg. L'abdication de l'empereur, assurait-on enfin, sauverait l'empire et la révolution française qui se poursuivait en lui, et le roi de Rome proclamé, les armées alliées s'arrêteraient d'unanimité et s'en retourneraient.

Toutes ces prétendues négociations du duc d'Otrante n'étaient autre chose que la mission dont M. Vernier avait été chargé par le prince de Metternich, et que le duc de Vicence avait dévolue à l'empereur dans les premiers jours d'avril. A cette époque, un agent secret de M. de Metternich fut circonvenu à Paris par la police secrète des Tuileries. Il se crut en rapport avec un intermédiaire investi de toute la confiance de Fouché. Il révéla tout ce qu'il savait, remit la lettre dont il était porteur, et repartit emportant une fausse réponse autographe du duc d'Otrante, laquelle proposait Bâle comme lieu de rendez-vous et de négociations, afin, disait-il d'être hors des atteintes de la police directe de l'empereur.

De cette manière, l'empereur pouvait personnellement donner suite à l'ouverture du premier ministre autrichien, si elle était sincère, et en déjouer l'intrigue si, comme il le craignait, M. de Metternich avait un but hostile. — Peut-être ne sait-on pas, et c'est ici le moment de le dire, que, dès l'exil de l'île d'Elbe, l'Autriche était entrée en pourparlers sur l'éventualité d'une révolution en France, et qu'elle avait autorisé le général Koller, qui, par deux fois, se rendit secrètement à Porto-Ferrajo, à signer un projet de traité avec le général Bertrand, pour s'assurer contre les rancunes que pouvait avoir créées contre l'Autriche sa conduite en 1814, lorsque, de Fontainebleau, l'empereur lui fit offrir d'abdiquer en faveur du roi de Rome, et qu'elle refusa.

Au milieu de ce tumulte de regrets et d'espérances, deux vols inexplicables eurent lieu à l'Elysée. Une caisse de tabatières à portraits enrichis de diamants, et qu'on venait d'apporter de la part du grand chambellan, fut déposée par le général Bertrand sur la cheminée de son salon. Pendant quelques instants qu'il s'approcha d'une fenêtre avec le messager de M. de Montesson, une seule personne était entrée ; la caisse avait disparu quand le général Bertrand voulut la reprendre.

Mais ce n'est rien en comparaison de ce qui arriva à l'empereur lui-même. Un des ministres lui avait apporté plusieurs millions de valeurs négociables, actions des canaux et délégations de coupes de bois. L'empereur, après les avoir comptées, les avait déposées, avec leur bordereau de remise, sous l'un des coussins de son canapé. A ce ministre succéda un homme que l'empereur avait l'habitude de recevoir dans son cabinet depuis les campagnes d'Italie, et que les hautes fonctions qu'il avait remplies mettaient à l'abri de toute accusation. Personne d'autre n'entra dans le cabinet jusqu'au moment où l'empereur, voulant renforcer dans un bureau les liasses de valeurs, s'aperçut qu'il y avait touché et qu'elles étaient incomplètes. Quinze cent mille francs manquaient. On les avait pris. — M. de Montesson, qui pour les diamants, dans la soirée du 23, l'empereur, dans un accès de colère, qui lui enlevaient une portion de ses ressources, se rappela que le comte Perregaux, l'un de ses chambellans, était associé de la maison Lafitte. Il le fit appeler et le chargea de demander au chef de cette maison s'il pouvait, dans ses relations de banque, lui faire ouvrir un crédit de 4 à 5 millions contre une remise de pareille somme qu'il lui ferait en or ou en bonnes valeurs. Le soir même les fonds furent encaissés par M. Lafitte, qui s'était rendu aussitôt à l'Elysée-Bourbon.

L'entrevue fut curieuse. — L'empereur ne croyait trouver en M. Lafitte qu'un homme à argent et un heureux spéculateur ; mais, à l'échange des premières paroles, il reconnut l'homme supérieur ; oubliant le but de la visite, il discuta les hautes questions politiques qui préoccupaient sa pensée, et força M. Lafitte à reconnaître tous les périls auxquels la conduite de la chambre des députés exposait les intérêts conquis par trente millions de Français sur quelques milliers de privilégiés qui allaient ramener dans Paris les armées de Blücher et de Wellington. Puis revenant à Blücher, il questionna M. Lafitte sur le degré d'influence qu'il avait exercé dans la détermination du maréchal Marmont au 30 mars 1814. C'était, en effet, M. Lafitte qui, en faisant vibrer dans le cœur de Marmont toutes les fibres du patriote de 1789, et lui dominant l'effroi du sac de Paris, lui avait fait oublier tout ce qu'il devait à l'empereur.

Le 24, l'attitude de la population parisienne devint si menaçante pour les meneurs des chambres, et la route encombrée à tel point les approches de l'Elysée, en faisant retentir l'air de ses cris de menaces contre les traitres, que le gouvernement provisoire mit tout en œuvre pour déterminer l'empereur à quitter Paris et à aller attendre à la Malmaison que les arrangements fussent prêts pour son embarquement et son départ pour les Etats-Unis. Fouché comprenait qu'il ne pouvait atteindre son but qu'à force de fourberie et de dévouement apparent, et en effet, il eut l'audace de s'écrier, au moment où le tumulte extérieur retentissait dans le salon de service : — Entendez-vous le peuple de Paris, messieurs, il est aujourd'hui ce qu'il était en 1793, c'est-à-dire sublime dans son patriotisme. Et, jetant un regard sur le comte de Lascazes et le duc de Vicence :

— Carnot et moi ne lui sommes pas suspects, à ce peuple su-

(1) L'empereur n'avait pas de banquier. Jamais il n'avait pu concevoir l'idée qu'il fut condamné, par sa destinée, à se créer des ressources à l'étranger, contre l'ingratitude de la France. En 1814, il laissa 400 millions dans les mains des Bourbons, et se confiant à la bonne foi des traitres, il partit pour l'île d'Elbe en emportant 15,000 napoléons, reste de sa cassette de campagne. Ces 400 millions étaient sa propriété personnelle, il les avait acquis par des traites diplomatiques ou formés par les économies de ses listes civiles d'Italie et de France. Il en avait composé son domaine extraordinaire et son domaine privé. La liste civile impériale était de vingt-cinq millions payées par le trésor, et de neuf millions environ du revenu du domaine de la couronne. La liste civile d'Italie était de dix millions. La moyenne des économies annuelles faites sur les deux couronnes était de neuf millions. Le capital qu'elle avait produit le 1^{er} janvier 1814, dépassait cent millions. Le testament de l'empereur prouvera que sa volonté n'avait rien changé à l'emploi de son trésor.

Même, nous qui avons signé nos serments envers lui avec le sang de Louis XVI.
Huit jours après, l'ex-conventionnel courrait à Louis XVIII les portes de Paris.
Le 25, à l'entrée du jour, après avoir officiellement demandé au gouvernement provisoire deux frégates pour se rendre en Amérique, l'empereur quitta l'Elysée dans la voiture du comte de Lascazes et alla coucher à la Malmaison.
Il avait eu soin, pour accomplir cette excursion, de changer l'uniforme des chasseurs de sa garde qu'il portait habituellement contre un frac brun et un chapeau rond ; car jamais le peuple n'eût laissé passer s'il l'avait reconnu.
Ce fut ainsi que le 25 juin 1815 l'empereur Napoléon sortit déguisé et presque fugitif de cette capitale, qu'il était condamné à ne plus revoir, et dans laquelle ses restes seuls devaient rentrer le 15 décembre 1840.
(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.
Jeu de Jeudi 20 Janvier 1845. (Représentation n. 104.)
LA PREMIERE REPRESENTATION DE LA REPRISSE DE
Les Deux Menages,
comédie en 3 actes, par M. de Vafford et Fulgence.
LE SECOND ACTE.
RAOUL SIRE DE CREQUI.
Paroles de Monvel, musique de Baleyrac.
Riche d'Amour,
vaudeville nouveau en un acte, par MM. Xavier, Duvert et Lazzanne.
On commencera à SEPT heures.
Samedi 31 janvier :
CHARLES VI.
Différents objets trouvés dans la salle de spectacle pendant l'année 1845, ayant été déposés chez le concierge du théâtre, en attendant que les propriétaires se fussent constitués, les personnes qui croiraient y avoir droit sont invitées à venir les réclamer avant le premier février prochain.
Grande Salle Tivoli.
DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 1845.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES.
Théâtre-Royal-Français.
La place de Violoncelle-Solo, d'un premier-Violon, d'un second-Haut-bois, d'un second-Basson, d'un second-Cor et d'un Tambour, étant vacante sous le régime de la chaîne à l'Orchestre dudit Théâtre, les personnes qui voudraient concourir à la nomination de ces places, sont priées de se présenter au Régisseur-général, qui, d'après les ordres de l'Intendant des Théâtres-Royaux, fera connaître l'époque fixée pour l'examen. Les lettres non affranchies ne seront point reçues.

Bourse d'Amsterdam, du 27 Janvier.

| Int. | 25 J. COURS. | OUVERT. | FERME. |
|--------------------------------|--------------|---------|--------|
| Dette active | 22 | 60 | 60 |
| Ditto ditto | 3 | 73 | 73 |
| Ditto en liquidation | 3 | 73 | 73 |
| Ditto ditto | 4 | 95 | 95 |
| Ditto des Indes | 4 | 99 | 99 |
| Syndicat | 4 | 99 | 99 |
| Ditto | 3 | 89 | 89 |
| Société de Commerce | 4 | 164 | 164 |
| Act. du lac de Harlem | 3 | 114 | 114 |
| Chemins de fer du Rhin | 4 | 105 | 105 |
| Act. du Chemin de fer Holland. | 4 | 105 | 105 |
| Obli. de la Ville de 1816 | 4 | 105 | 105 |
| Ditto ditto | 4 | 105 | 105 |
| Manuaj au Grand Livre | 4 | 79 | 79 |
| Certificats de 200 fr. | 2 | 72 | 72 |
| Ditto inscriptions 1831 & 1832 | 5 | 97 | 97 |
| Emprunt de 1840 | 4 | 90 | 90 |
| Id. chez Stéglitz et Comp. | 4 | 89 | 89 |
| Remise de 1840 | 5 | 110 | 110 |
| Dette différée à Paris | 5 | 64 | 64 |
| Deferred | 5 | 23 | 23 |
| Ardoins | 5 | 23 | 23 |
| Ditto | 5 | 23 | 23 |
| Coupons Ardennes | 5 | 23 | 23 |
| Obli. de la Ville de 1816 | 5 | 109 | 109 |
| Ditto ditto | 5 | 109 | 109 |
| Inscriptions au Grand Livre | 5 | 109 | 109 |
| France | 5 | 109 | 109 |
| Pologne | 5 | 109 | 109 |
| Bresil | 5 | 109 | 109 |
| Portugal | 5 | 109 | 109 |

Bourse de Paris du 28 Janvier.

| Int. | 25 J. COURS. | OUVERT. | FERME. |
|----------------------|--------------|---------|--------|
| France | 5 | 122 30 | 122 30 |
| Trésor pour cent | 5 | 83 70 | 83 70 |
| Emprunt Ardennes | 5 | 83 70 | 83 70 |
| Anc. différée | 5 | 83 70 | 83 70 |
| Nouv. dite | 5 | 83 70 | 83 70 |
| Passive | 5 | 83 70 | 83 70 |
| Certificats Falconet | 2 | 100 50 | 100 50 |
| Dette active | 2 | 100 50 | 100 50 |
| Dette active | 2 | 100 50 | 100 50 |
| Belgique | 5 | 790 | 790 |
| Etats-Unis | 5 | 790 | 790 |

Bourse d'Amsterdam, du 27 Janvier.
Métalliques 5% à 100, Naples 5% à 100, 22 J. P. — Dette différée ancien, 5% à 100, — Passivo 5% à 100, — Bons de Besse 70 P. — Cours après la Bourse, 2 heures, 100, 100, 100.

LA HAYE, chez Leopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schooneveld et N. van der Burgh, Spoorweg, Hoofdstad.